VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation rue Parguez et cour de la Sous-Préfecture et interdiction de stationnement rue des Remparts du 28 juillet au 31 décembre 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de démolition et de désamiantage de l'îlot dit « LALLEMAND » situé rue des Remparts, par l'entreprise SAS HEITMANN et fils pour le compte de la Ville de Pontarlier, du 28 juillet au 31 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Du lundi 28 juillet 2025, 7 h 00 au mercredi 31 décembre 2025, 18 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- rue Parguez : entre le chalet et la rue des Remparts

- cour de la Sous-Préfecture : à l'exception des véhicules des ayants-droits, des PMR et de chantier.

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement

Du lundi 28 juillet 2025, 7 h 00 au mercredi 31 décembre 2025, 18 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule :

- cour de la Sous-Préfecture : à l'exception des véhicules des ayants droit, des PMR et de chantier.

- rue des Remparts : sur les 8 places de stationnement situées entre la rue Parguez et la cour de la Sous-Préfecture.

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

.../...

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 18 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. SAS Heitmann et Fils
1 ex. Sce Communication
1 ex. Pôle Citoyenneté